

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 12 septembre 2024

Convocation du : 5 septembre 2024

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 33

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le douze septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRÉSENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUL, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Lahcem AIT EL HAJ, Philémon BRUNET ont délégué respectivement pour les représenter, Jean-Michel MONPAYS, Arnaud MARIÉ, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie PRINGUEZ

DE24.103

FINANCES
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
SUBVENTIONS SUPÉRIEURES A 23 000 EUROS
EXERCICE 2024

Autorisation - Approbation

☞

Diverses demandes de subventions de fonctionnement ont été présentées par les associations ou autres organismes pour l'année 2024.

Dans le cadre du vote du budget primitif, la dotation globale dédiée au tissu associatif a été adoptée. Il a été proposé dans un premier temps de procéder à l'affectation de 75 % des subventions accordées au tissu associatif, l'année de référence étant 2022.

La question du potentiel reliquat a fait l'objet d'échanges entre les associations et les services municipaux, de façon à compléter le versement des subventions, cette fois, à hauteur de 90 % de l'année de référence.

Il s'agit maintenant d'individualiser les subventions allouées aux associations, à hauteur de 90 %, précisant que le reliquat des 10 % sera étudié en fin d'année, croisant bilans et besoins des associations.

Il est ici question des subventions allouées aux associations avec lesquelles la Ville d'Armentières est liée par convention, ou à qui elle a versé, mensuellement, une dotation au titre des Chèques Emploi Associatif.

C'est pourquoi il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les versements suivants :

<u>Nature Fonction</u>	<u>Nom de l'association</u>	<u>Montant 2024 proposé</u>	<u>Montant 2024 déjà perçu jusque Septembre</u>	<u>Solde proposé 2024</u>
65748/30	Jeunesse Athlétique Armentéroise (1)(plus 20 000€ d'avance sur subvention 2024) versés en 2023)	51 122 € (1)	39 268 €	11 854 €
	- chèques emploi associatifs	18 630 €	15 525 €	3 105 €
	Société La Jeune Garde - subvention fonctionnement	4 798 €	2 845 €	1 953 €
	- chèques emploi associatifs	25 920 €	15 360 €	10 560 €

	Sports Ouvriers Armentières Basket (2) (plus 25 000€ d'avanc2024) versés en 2023)	62 604 € (1)	40 703 €	21 901 €
65748/316	Le Vivat	305 727 €	232 128 €	73 599 €
65748/338	Centre Social Les 4 Saisons	141 531 €	107 456 €	34 075 €
65748/30	Club Léo Lagrange	202 249 €	150 560 €	48 689 €

Ces subventions seront versées en trois mensualités, de Octobre à Décembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les versements ci-dessus.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :

- 27 voix pour : groupe « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain »
- 06 abstentions : groupe « Armentières avec Fidélité et Bon Sens »
- 02 voix pour : groupe « Armentières en Tête ! »

N'ont pas pris part au vote :

Pour le Centre Social les 4 Saisons : Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Carole CASIER, Christiane DELESTREZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON.

Pour le Club Léo Lagrange : Jean-Louis MERTEN

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Valérie PRINGUEZ
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,
Le Maire,



Richard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille

